



Une société de télésurveillance me prélève 600€

Par **Steph69510**, le **13/09/2012** à **19:15**

Bonjour,

Il y a 9 ans de cela, j'achetais un équipement de télésurveillance. Les mensualités ont pris fin en juillet 2008.

Depuis, la société continuait à me prélever entre 7 et 8€ par mois, via ma facture téléphonique, pour les tests cycliques de ligne. J'ai changé d'opérateur téléphonique en janvier 2010 puis résilié totalement ma ligne en septembre 2010.

Je n'ai jamais reçu aucun courrier de la part de la société de télésurveillance (le dernier en date remonte à août 2007). J'avais déjà désactivé mon alarme à cette époque et ne me servant pas de mon équipement, je n'ai pas entrepris de démarches à l'égard de la société que j'avais totalement oubliée.

En décembre 2011, mon compte est débité de 294€ par une société que je ne connais pas (elle avait en fait changé de nom sans que j'en sois informée). Et de nouveau, aujourd'hui, je m'aperçois que 294€ m'ont été prélevés sans que je n'ai jamais reçu ni facture ni courrier m'informant de quoi que ce soit. Je ne sais même pas à quoi correspondent ces sommes. Car à supposer qu'elles soient relatives aux tests cycliques de ligne de janvier 2010 à aujourd'hui, ça ne ferait que 264€. Ayant eu beaucoup d'autres choses à traiter lors du 1er prélèvement, j'avais laissé ça de côté. C'est en faisant des recherches aujourd'hui, je m'aperçois que c'est cette fameuse société de télésurveillance.

Ai-je des recours? Cette société est-elle dans son droit?

Cordialement,

Par **pat76**, le **20/09/2012** à **17:24**

Bonjour

Qu'attendez-vous pour dire à votre banquier de ne plus accepter de prélèvement demandé par la société.

Qu'attendez-vous pour envoyer une lettre recommandée avec avis de réception à la société pour résilier le contrat et demander des explications et un remboursement des sommes prélevées?